

Faire ses frais, ça ne veut pas dire payer ceux des autres

Tout ce que vous avez toujours voulu savoir
sur les frais liés à vos fonds de placement














Comme tout autre service, la gestion de placements comporte des frais. Ceux-ci sont parfois insidieux: même si l'épargnant n'en est pas toujours conscient, ils peuvent gruger une part importante de son investissement. Comment s'en protéger? D'abord en étant conscient et en choisissant ses produits de placement en conséquence. Cette brochure a été préparée pour vous aider à le faire. Elle vous résume les principaux types de frais qui s'appliquent à la gestion des fonds de placement et vous explique pourquoi les Fonds FÉRIQUE sont très avantageux pour vous à cet égard. Nous vous invitons à en prendre connaissance et à communiquer avec un conseiller FÉRIQUE pour de plus amples renseignements.

Comme les oignons

Plus on épluche les frais liés aux fonds de placement, plus on pleure

Dans le domaine des fonds de placement, il existe plusieurs types de frais. Certains sont imputés directement à votre compte au moment de la transaction (achat, vente, transfert, etc.) et déduits de votre avoir. D'autres sont plutôt facturés au fonds lui-même au cours de l'année et déduits de son rendement (lors des années de rendement négatif, ces frais viennent s'ajouter aux pertes subies par le fonds).

	Frais payés directement par vous	Frais payés par le fonds et déduits de votre rendement
À l'achat	Entrée 	
Durant la détention	Substitution 	Gestion 
	Administration 	Commissions 
	Transferts 	Taxes 
	Transactions 	
	Services-conseils 	
À la revente	Sortie 	
		

Les frais payés directement par le client



Frais d'entrée

Aussi appelés « frais d'achat », ou « frais d'acquisition initiaux » ou « frais de souscription » (*front-end load* en anglais), il s'agit d'une commission de vente initiale qui vous est exigée au moment de l'achat. C'est un peu comme la fameuse « taxe de bienvenue » municipale que vous devez payer à l'achat d'une nouvelle maison. Habituellement, la société de gestion permet au courtier qui distribue ses fonds de conserver la totalité des frais d'entrée exigés au client. C'est donc un incitatif à la vente. Ces frais peuvent varier entre 0% et 6% de l'actif investi et sont habituellement négociables. Donc, pour chaque contribution de 1 000\$ que vous déposez dans un fonds qui comporte, par exemple, des frais d'entrée de 6%, vous investissez en réalité seulement 940\$. Certains fonds sont vendus « à faibles frais d'acquisition ». Dans ce cas, les frais d'entrée peuvent varier entre 0 et 2% de l'achat initial, mais la société de fonds peut exiger en contrepartie un montant d'achat minimum. Ces fonds peuvent aussi comporter des frais de sortie.

Frais de sortie

Question de s'assurer la fidélité du client, certains fonds peuvent exiger des frais de sortie, aussi appelés « frais de rachat », « frais d'acquisition différés » ou « frais de souscription différés » (*back-end load* ou *deferred sales charge* en anglais). Dans ce cas, l'investisseur ne paie pas de frais d'entrée au moment de l'achat. Toutefois, on lui exige des frais de sortie si les parts sont rachetées avant un certain nombre d'années. Ces frais sont fixes et habituellement non négociables, mais peuvent ne pas s'appliquer s'il s'agit d'un transfert dans un autre fonds offert par la même société.

La plupart des fonds sont offerts avec diverses options de frais. Chaque option comporte soit des frais d'entrée, soit des frais de sortie, mais rarement les deux. Dans le cas d'un fonds « à frais de sortie », la société de gestion peut quand même verser une commission au courtier qui distribue ses fonds. Celle-ci correspond généralement à 5% du montant investi à l'achat. Les frais de sortie qui seront exigés au client au moment du rachat, le cas échéant, seront alors versés directement à la société de gestion.

Les frais de sortie sont établis habituellement selon une grille dégressive de sept ans (par exemple: 1 an: -5,5%; 2 ans: -5,5%; 3 ans: -5,0%; 4 ans: -4,5%; 5 ans: -4,0%; 6 ans: -3,0%; 7 ans: -1,5%). Une autre option existe dans cette catégorie, soit fonds à « frais de sortie modérés » qui offrent un calendrier plus court s'échelonnant habituellement sur trois ans. Cette option est de plus en plus populaire ces dernières années.

C'est un peu comme une autoroute intelligente, sauf que le montant à payer à la sortie n'augmente pas en fonction de la distance parcourue, mais décroît plutôt en fonction du nombre d'années où vous demeurez investis dans le fonds. Dans notre exemple, si l'investisseur transfère ses actifs vers un autre fonds la première année, la pénalité peut équivaloir à 5,5% de la valeur marchande du portefeuille. C'est donc un pensez-y-bien avant d'acheter un fonds comportant des frais de sortie. Il peut aussi arriver que le compte des frais de sortie soit remis à zéro si on vous propose d'apporter des changements à la répartition de votre portefeuille. Vous pourriez avoir à payer des frais de sortie supérieurs à ce qui était prévu initialement.

Pour ceux qui rêvent d'une première maison, prenez note que ces frais de sortie peuvent être prélevés même si votre retrait du fonds est dans le cadre du régime d'accession à la propriété (RAP). Ceci peut donc diminuer votre mise de fonds initiale. Informez-vous à ce sujet avant d'investir. Certains fonds s'affichent comme « sans frais d'acquisition » ou « sans commissions » (*no load fund* en anglais), c'est-à-dire qu'ils ne comportent souvent pas de frais d'entrée ni de frais de sortie. Outre les Fonds FÉRIQUE, la plupart des fonds offerts par les grandes banques sont « sans frais », alors que les fonds offerts par les compagnies indépendantes comportent souvent des frais d'entrée ou de sortie. Les banques peuvent toutefois exiger d'autres types de frais, tout comme les compagnies indépendantes d'ailleurs.

Note: un placement dans un organisme de placement collectif peut donner lieu à des frais de gestion et d'autres frais. Les ratios de frais de gestion varient d'une année à l'autre. Veuillez lire le prospectus avant d'effectuer un placement. Les organismes de placement collectif ne sont pas garantis, leur valeur fluctue souvent et leur rendement passé n'est pas indicatif de leur rendement futur. Les Fonds FÉRIQUE sont distribués par Placements Banque Nationale inc., à titre de Placeur principal, et par Services d'investissement FÉRIQUE.

Les Fonds FÉRIQUE payent des frais de gestion à Gestion FÉRIQUE lui permettant d'assumer les frais de conseillers en valeurs, de mise en marché et de distribution des Fonds FÉRIQUE ainsi que les frais d'administration du gérant des Fonds FÉRIQUE. Chaque Fonds FÉRIQUE assume ses propres frais d'exploitation. Les Fonds FÉRIQUE sont sans commission lorsqu'un porteur de parts souscrit par l'entremise de Placements Banque Nationale inc. ou de Services d'investissement FÉRIQUE; certains frais de courtage pourraient toutefois être exigibles si la souscription se fait par l'entremise d'un courtier indépendant.

Certains fonds s'affichent comme « sans frais d'acquisition » ou « sans commissions » (*no load fund* en anglais), c'est-à-dire qu'ils ne comportent souvent pas de frais d'entrée ni de frais de sortie. Outre les Fonds FÉRIQUE, la plupart des fonds offerts par les grandes banques sont « sans frais », alors que les fonds offerts par les compagnies indépendantes comportent souvent des frais d'entrée ou de sortie. Les banques peuvent toutefois exiger d'autres types de frais, tout comme les compagnies indépendantes d'ailleurs.

Frais de substitution

On parle ici de « frais de transfert », de « frais d'échange », de « frais de conversion » ou de « frais de reclassement ». Ces frais peuvent vous être exigés lorsque vous effectuez un transfert d'actif entre les fonds offerts par une même institution financière. Ceux-ci sont négociables et peuvent représenter jusqu'à 2 % de la somme transférée.

Frais d'administration

L'institution financière peut vous exiger des frais d'administration simplement pour avoir le privilège d'avoir un compte actif. Ces frais peuvent représenter jusqu'à 200 \$ et sont déduits de votre portefeuille annuellement.

Frais de transfert de compte

En plus des frais d'entrée ou de sortie, la très grande majorité des institutions financières exigent des frais lorsqu'un client décide de transférer son régime enregistré (REER, FERR, REEE, CRI, FRV) vers une autre institution. Ces frais peuvent ne pas figurer au prospectus d'un fonds et couvrent seulement les frais administratifs de l'institution d'où l'actif est issu. Ils peuvent varier entre 50 \$ et 150 \$ par transfert de compte ou plus s'il s'agit d'une fermeture complète du compte. Toutefois, il est bon de savoir que ces frais peuvent parfois être absorbés, en partie ou en totalité, par l'institution concurrente chez qui la somme est transférée. Informez-vous à ce sujet. Chez FÉRIQUE, nous n'absorbons pas les frais de transfert de compte exigés par les institutions financières concurrentes. Toutefois, ceux-ci seront largement compensés et vite récupérés par les économies de frais que vous réaliserez chez nous une fois l'actif transféré. Faites vos calculs!

À retenir!

Le taux de rendement affiché par un fonds n'inclut pas les frais décrits ci-dessus. Ceux-ci sont toutefois prélevés sur votre compte et réduisent donc la valeur nette de votre portefeuille. À noter qu'aucuns des frais susmentionnés ne sont applicables chez FÉRIQUE.



Frais de transaction

Tout comme pour des titres boursiers, votre courtier peut vous facturer des frais de transaction pour l'achat ou la vente de vos fonds. Ces frais varient selon le mode de rémunération du fonds dans lequel vous choisissez d'investir. Chez certains courtiers à escompte, ces frais sont d'environ 30 \$ par transaction effectuée par Internet et 50 \$ par téléphone. Si vous transigez avec un courtier de plein exercice, on vous facturera environ 100 \$ par transaction.

Frais de services-conseils

Dans la plupart des institutions financières, le niveau de services-conseils qui est offert au client varie selon la taille de l'actif investi. Ainsi, les services complets de planification financière sont habituellement réservés aux clients plus fortunés.

Quand un petit pourcentage de frais fait une grande différence

Frais de gestion moyens de FÉRIQUE *

0,69%

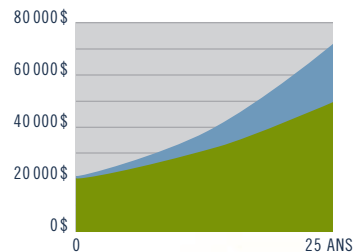
Frais de gestion moyens de l'industrie **

2,31%

* FÉRIQUE: moyenne pondérée selon l'actif des Fonds, basée sur leur ratio de frais respectif au 31/12/07.

** Industrie: moyenne des ratios de frais de tous les fonds de placement au Canada selon l'étude PALTrak (Morningstar Research Inc.) au 31/12/07.

Croissance d'un investissement de 20 000 \$, à un taux de rendement annuel moyen de 6%¹



72 907 \$

Fonds FÉRIQUE (frais de gestion moyens de 0,69 %)

49 483 \$

Moyenne de l'industrie des fonds de placement au Canada (frais de gestion moyens de 2,31 %)

¹ Le taux de rendement indiqué dans le graphique ci-dessus sert uniquement à illustrer les effets du taux de croissance composé et ne vise pas à refléter les valeurs futures des parts ou le rendement d'un placement dans les Fonds FÉRIQUE. Les résultats sont basés sur l'hypothèse que tous les gains réalisés au cours de la période ont été réinvestis.

Les frais payés directement par le fonds

Frais de gestion

Communément appelés **RFG** (ratio de frais de gestion) ou **MER** en anglais (*Management Expense Ratio*), les frais de gestion correspondent au pourcentage que les dépenses payées par le fonds représentent sur l'actif net moyen du fonds. Par exemple, si un fonds qui détient un actif net moyen de 100 millions\$ a des frais de 2 millions\$ pour l'année, son RFG sera de 2%. Le RFG varie généralement entre 1% et 3,5%, selon le fonds, et n'est pas négociable. Certains fonds peuvent avoir un RFG plus élevé, en particulier pour les fonds qui offrent des grilles de frais basés sur le rendement. Il est très important de retenir que le RFG d'un fonds est constitué de trois composantes : les frais de gestion (*management fees*), les frais d'exploitation (*operating fees*) et la taxe sur les produits et services (TPS).

Les **frais de gestion** comprennent les honoraires du conseiller en valeurs (la compagnie qui gère le portefeuille), les frais de mise en marché (publicité et promotion), les frais de distribution (service-conseil, ligne sans frais, site Web, commissions de suivi, etc.), ainsi que les frais d'administration de la société de fonds. Ces frais sont calculés et crédités de façon quotidienne, et payés mensuellement par le fonds. La plupart des institutions financières fixent les frais de gestion de leurs fonds à un pourcentage déterminé, indépendamment des frais réels engagés durant l'année.

Les **frais d'exploitation** incluent notamment les frais engagés pour les dépôts de divers documents exigés par les autorités réglementaires en valeurs mobilières (prospectus, notice annuelle, états financiers, rapports de la direction, etc.), les frais de tenue de registres (production des relevés de compte, etc.), la garde des valeurs, les services fiduciaires, les coûts liés à la comptabilité et à l'évaluation des fonds, les taxes et impôts, les honoraires des vérificateurs et des conseillers juridiques, la communication aux porteurs, les commissions et les frais de courtage, le cas échéant.

Le RFG permet d'établir le coût d'exploitation d'un fonds donné. C'est donc un bon indicateur pour établir le degré d'efficacité de l'administration annuelle d'un fonds, mais il ne faut pas oublier de considérer tous les autres frais dont nous avons fait la liste et qui peuvent gruger la valeur de votre avoir.

En moyenne, le RFG varie entre 0,6% et 1,3% pour un fonds monétaire, entre 0,9% et 1,9% pour un fonds d'obligations, entre 1,3% et 2,7% pour un fonds d'actions canadiennes et entre 2,2% et 2,9% pour un fonds d'actions

étrangères. Les fonds indicels ont un RFG plus faible, en général, parce que le mandat de reproduire un indice nécessite moins de recherche et d'opérations pour le conseiller en valeurs, comparativement à un fonds qui vise à battre l'indice.

Les taux de rendement des fonds sont publiés après déduction du RFG (qui comprend, rappelons-nous, les frais de gestion et les frais d'exploitation). Tous les « autres frais » mentionnés dans cet article sont exigés en sus et réduisent davantage la valeur de vos placements. En gestion privée (pour les plus fortunés), les rendements sont parfois présentés avant les frais. Soyez donc vigilant lorsque vous faites des comparaisons.

Mis à part le fait que FÉRIQUE n'exige aucuns « autres frais », côté RFG, nos fonds se classent en dessous du 10^e percentile des fonds comparables dans l'industrie, ce qui veut dire moins coûteux que 90% des fonds offerts sur le marché. Vous pouvez le constater par vous-même à l'aide de notre calculateur de frais disponible sur la page d'accueil de notre site Web au ferique.com, où vous trouverez la liste complète des fonds offerts au Canada et leur RFG respectif. Si vous souhaitez toutefois comparer différents fonds qui comportent des frais d'entrée ou de sortie ou d'autres types de frais, vous pouvez utiliser le calculateur disponible sur le site de l'*Investor Education Fund* (investored.ca).

Commissions de suivi

Il s'agit de frais qui sont payés par les sociétés de fonds aux courtiers qui distribuent leurs fonds (indépendamment des frais d'entrée ou de sortie qui peuvent également être versés au courtier). La commission de suivi est payée au courtier chaque mois ou à chaque trimestre et varie généralement entre 0,25% et 1,25% de la valeur des parts du fonds détenues par les clients du courtier. Ces frais sont inclus dans les « frais de gestion » qui servent à calculer le RFG, tel que décrit précédemment. Ils sont donc déduits du rendement du fonds.

À retenir!

Le taux de rendement affiché par un fonds inclut les frais décrits dans cette section. Pour calculer votre rendement net réel, vous devez toutefois tenir compte notamment de tous les autres frais qui s'ajoutent aux frais de gestion et aux frais d'exploitation. À noter qu'il n'y a aucuns autres frais applicables chez FÉRIQUE, mis à part les frais de gestion et d'exploitation.

En conclusion

Lorsque vous comparez les rendements obtenus sur vos placements ou que vous songez à investir dans le fonds «hot» dont vous a parlé votre collègue ou votre meilleur ami, il est très important de considérer l'ensemble des frais associés à un investissement dans ce fonds.

Soyez vigilant

Un fonds qui affiche un RFG faible peut comporter des frais d'entrée ou de sortie ou d'autres frais très élevés et inversement. Évaluez également si on vous en donne pour votre argent: quel niveau de service ou quel type de conseils recevrez-vous? Si vous faites affaires avec un courtier ou une autre institution financière, prenez le temps de demander une liste détaillée de tous les frais que vous aurez à payer et informez-vous sur la possibilité de négocier certains de ces frais. Plusieurs types de frais ne sont pas inclus dans le taux de rendement affiché par le fonds. Ceux-ci sont déduits de la valeur de votre compte. Rares sont les institutions financières qui, comme FÉRIQUE, publient le taux de rendement personnalisé de leurs clients net de tous les frais.

Consultez les prospectus!

Toutes les sociétés de gestion sont tenues de présenter dans leur prospectus la liste exhaustive des frais associés à chacun de leurs fonds. S'il y a une section que vous devez absolument arriver à déchiffrer dans le prospectus d'un fonds, c'est la section des «Frais». Ce n'est pas une mince tâche, croyez-nous! L'industrie est très créative en matière de nomenclature de frais. Si vous en perdez votre latin, n'hésitez pas à communiquer avec un de nos conseillers mobiles, qui pourra vous aider à y voir plus clair (composez le 1-800 291-0337 pour prendre rendez-vous). N'oubliez pas que chaque dollar que vous payez en frais est un dollar qui ne travaille pas pour vous. Chez FÉRIQUE, «*what you see is what you get!*» Les seuls frais qui sont déduits de votre rendement annuel sont les frais de gestion et d'exploitation (RFG) publiés, avec tous les services-conseils compris, incluant les services de planificateurs financiers certifiés.

Sources: site des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (www.csa-acvm.ca); article «Supprimez ces frais qui grugent vos rendements», le 1^{er} septembre 2008 (www.affaires.com).

Les frais associés aux fonds de placement

Aide-mémoire pratique

Type de frais	Variant habituellement entre	Généralement négociables par le client	Payés directement par le fonds (inclus dans le RFG)	Payés directement par le client (en sus du RFG)	Généralement détaillés dans le prospectus	Applicables chez FÉRIQUE
Frais d'entrée	0% - 6%	Oui		Oui	Oui	Non
Frais de sortie	0% - 6%	Non		Oui	Oui	Non
Frais de substitution (si le transfert est fait dans un fonds offerts par la même société)	0% - 2%	Oui		Oui	Oui	Non
Frais d'administration	0\$ - 200\$	Non		Oui	Non	Non
Frais de transfert de compte	50\$ - 150\$	Oui		Oui	Non	Non
Frais de transaction	10\$ - 100\$	Oui		Oui	Oui	Non
Frais de service-conseils	1% - 2%	Oui		Oui	Non	Non
RFG (incluant frais de gestion, frais d'exploitation et TPS)	1% - 3,5%	Non	Oui		Oui	Oui
Commissions de suivi (incluses dans le RFG)	0,25% - 1,25%	Non	Oui		Oui	Non



Services d'investissement FÉRIQUE
Gare Windsor
1100, rue de La Gauchetière Ouest, bureau 350
Montréal (Québec) H3B 2S2

www.ferique.com
service.ferique@bnc.ca

Les Fonds FÉRIQUE: il y a un peu de génie là-dedans

Nos conseillers téléphoniques sont à votre service entre 8h et 20h, du lundi au vendredi. Vous pouvez aussi planifier un rendez-vous avec l'un de nos conseillers mobiles, qui ira vous rencontrer chez vous ou à votre travail.

Un seul numéro: 1 800 291-0337.